

15 parvis René-Descartes  
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07  
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00  
[www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr)

## Relevé de délibérations

Le conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon, en sa séance du 20 octobre 2022 a approuvé les délibérations suivantes :

- Avis sur le projet d'avis de vacance des fonctions de président de l'ENS de Lyon
- Désignation d'un représentant élu des professeurs des universités et personnels assimilés et d'une personnalité qualifiée membre du CA de l'ENS de Lyon pour siéger au sein de commission en charge de l'examen des candidatures
- Création de l'unité de recherche intitulée « Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict »
- Modification de la grille de rémunération des personnels contractuels BIATSS, doctorants, post doctorants, chercheurs

Fait à Lyon, le 20 octobre 2022,

L'administrateur provisoire de l'ENS de Lyon

Yanick RICARD

## **Désignation d'un représentant élu des professeurs des universités et personnels assimilés et d'une personnalité qualifiée membre du CA de l'ENS de Lyon pour siéger au sein de commission en charge de l'examen des candidatures**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination de Yanick RICARD dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2022-090 du 26 septembre 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 20 octobre 2022, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés la désignation de Madame Christine DETREZ, représentant élu des professeurs des universités et personnels assimilés pour siéger au sein de la commission en charge de l'examen des candidatures à la présidence de l'ENS de Lyon.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22*

*Nombre de voix favorables : 14*

*Nombre de voix défavorables : 7*

*Nombre d'abstentions : 1*

### **Article 2.**

**Modalités de recours contre la présente délibération :** En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

**Date de transmission au MESRI : 20/10/2022**

**Date de publication sur le site internet de l'École : 20/10/2022**



Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la désignation de Monsieur Yassine LAKHNECH, personnalité qualifiée, membre du conseil d'administration de l'ENS de Lyon, pour siéger au sein de la commission en charge de l'examen des candidatures à la présidence de l'ENS de Lyon.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22*

*Nombre de voix favorables : 21*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

*Ne prend pas part au vote : 1*

Fait à Lyon, 20 octobre 2022

L'administrateur provisoire

Yanick RICARD



## **Modification de la grille de rémunération des personnels contractuels BIATSS, doctorants, post doctorants, chercheurs**

*Vu le code général de la fonction publique,*

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État,*

*Vu le décret n°2022-586 du 20 avril 2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique,*

*Vu le décret n°2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination de Yanick RICARD dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2022-090 du 26 septembre 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'avis du comité technique du 11 octobre 2022,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 20 octobre 2022, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la modification de la grille de rémunération des personnels contractuels BIATSS, doctorants, post doctorants, chercheurs telle que présentée en séance et jointe à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22*

*Nombre de voix favorables : 21*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 1*

Fait à Lyon, 20 octobre 2022

L'administrateur provisoire

Yanick RICARD



## **Création de l'unité de recherche intitulée « Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict »**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination de Yanick RICARD dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu la décision n° 2022-090 du 26 septembre 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu l'avis du comité technique du 11 octobre 2022,  
Vu l'avis du conseil scientifique du 30 juin 2022,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 20 octobre 2022, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés la création de l'unité de recherche intitulée « Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict ».

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 21*

*Nombre de voix favorables : 16*

*Nombre de voix défavorables : 5*

*Nombre d'abstentions :*

*Ne prend pas part au vote : 1*

Fait à Lyon, 20 octobre 2022

L'administrateur provisoire

Yanick RICARD



**Modalités de recours contre la présente délibération :** En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

**Date de transmission au MESRI : 20/10/2022**

**Date de publication sur le site internet de l'École : 20/10/2022**